



LE NIVOT

CIRCULAIRE DE RENTREE COLLEGE – LYCEE

2022/2023

ÉCOLE DU NIVOT – 29590 LOPEREC – Tél : 02 98 81 10 04 – Fax : 02 98 81 12 70 – loperec@cneap.fr – www.lenivot.com

Collège Lycée et Enseignement supérieur (de la 4^e à la licence pro) du centre Finistère • Sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, sous l'autorité administrative du Conseil Régional • École sous tutelle mennaisienne (rattachée à l'enseignement catholique du Finistère) et du CNEAP Bretagne

Plan du site

- Accueil
Administration
- Restaurant
- Hébergement
- Pôle BTS
- Salle de spectacles
Salles de cours
- Salle de sport
- Atelier laitier
- Atelier mécanique
- Château et parc paysager
- Atelier porcin
- Atelier ovin



Administration

Directeur : **Cédric TROADEC** - 07 87 98 37 11 - ctroadec@lenivot.net

Directrice-Adjointe : **Anaïs POULIQUEN** - 02 98 81 14 19 - apouliquen@lenivot.net

Coordinatrice de vie scolaire : **Morgane SIMON** - 02 98 81 11 63 - msimon@lenivot.net

Secrétariat - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - loperec@cneap.fr - pcampion@lenivot.net

Gestion : **Marie-Paule GONZALEZ** - 02 98 81 11 73 - mgonzalez@lenivot.net

Comptabilité : **Johan LOSSY** - 02 98 81 10 29 - jlossy@lenivot.net

Responsable de l'apprentissage : **Alain DEQUIN** - 02 98 81 11 21 - adequin@lenivot.net

Secrétariat apprentissage : **Nathalie ABASQ-QUERE** - 02 98 81 11 21 - abasq.nathalie@lenivot.net

Site internet : www.lenivot.net - Page Facebook : Ecole Le Nivot 29 Lopérec

HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Lundi	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mardi et Jeudi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mercredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Vendredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15

CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

<u>Toussaint</u> Départ : Vendredi 21 octobre 2022 à 13h20 Reprise : Lundi 7 novembre 2022 au matin	<u>Noël</u> Départ : Vendredi 16 décembre 2022 à 13h20 Reprise : Mercredi 4 janvier 2023 au matin
<u>Hiver</u> Départ : Vendredi 10 février 2023 à 13h20 Reprise : Lundi 27 février 2023 au matin	<u>Pâques</u> Départ : Vendredi 14 avril 2023 à 13h20 Reprise : Mardi 2 mai 2023 au matin

Jours fériés

Vendredi 11 novembre : les cours s'arrêteront le jeudi 10 novembre à 12h40 pour cette semaine – le départ des cars se fera après le déjeuner

Mercredi 4 janvier – Mardi 2 mai – Mardi 9 mai – Mardi 30 mai : début des cours comme un lundi à 9h40

PORTES OUVERTES	Dates fixées dans le courant du 1 ^{er} trimestre
FETE de l'ECOLE	Le jeudi 18 mai 2023 – Ascension – Centenaire de l'école

REGLEMENT INTERIEUR

L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte informatique. **(documents consultables sur le site Internet)**

Assurance accident du travail

Tous les élèves sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui couvre tous les accidents, depuis leur départ de la maison pour venir au Nivot jusqu'au retour à la maison. Il en est de même pour les stages prévus dans la scolarité. Ces éventuels accidents sont considérés comme « **accidents du travail** » et sont du ressort de la législation édictée en la matière.

TROUSSEAU

Chacun constituera son trousseau comme il le jugera bon, pour le change normal d'une semaine. **Nous vous demandons de marquer à votre nom toutes les pièces de vêtement, ainsi que les équipements pour les travaux pratiques.**

A prévoir dès la rentrée :

* Pour l'Education Physique et Sportive : une tenue de sport (dès le jour de la rentrée)

* **Pour les Collégiens – Achat par les familles**

Pour les travaux pratiques et les ateliers pédagogiques, il faudra prévoir un bleu de travail, des chaussures de sécurité, une tenue imperméable pour les jours de pluie, une paire de gants et une paire de bottes

* **Pour les classes de filière Pro**

Le lycée fera une commande groupée à la rentrée

- Filière Forêt : chaussures de sécurité, gants, manchons, casques, tenue de sécurité
- Filière Production : bleu de travail, bottes, chaussures de sécurité

Les familles fourniront une tenue imperméable pour les jours de pluie.

Les achats sont subventionnés par la Région à hauteur de 100 € par élève. Le complément sera facturé aux familles.

* **Pour l'internat :**

- literie : chacun apportera draps, couvertures, oreiller et couvre-lit (ou couette), ainsi qu'une alèse imperméabilisée (90 x 190 cm)
- une paire de chaussons

TOUTES LES AFFAIRES DEVRONT ETRE RECUPEREES
AU PLUS TARD LE 16 JUIN

LIVRES et FOURNITURES

1- Les livres scolaires

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement.

Les manuels sont obligatoirement restitués en fin d'année scolaire. Tout manuel non restitué sera facturé 30€.

Certains livres spécialisés sont susceptibles d'être utilisés durant 2 ou 3 années, et conservés à titre individuel, dans ce cas ils sont achetés globalement et facturés aux familles.

2- Fournitures

- 1 agenda, 2 ou 3 grands classeurs avec feuilles perforées et pochettes transparentes
- 1 bloc note ou support pour prendre des notes
- stylos à bille (les 4 couleurs) et/ou stylo à encre, crayons, règle, feutres, ciseaux, effaceur, blanco
- les cahiers et les feuilles sont de grand format (21 x 29.7)
- une clé USB de 2Go minimum (**impératif**)
- les élèves de Seconde Générale devront donc se munir d'une CASIO GRAPH 35+E ; et les élèves de Seconde Professionnelle d'une CASIO GRAPH 25+E (les calculatrices seront marquées au nom de l'élève)
- un cadenas avec 2 clés (pour les casiers scolaires) – un casier sera attribué à chaque élève en début d'année ; toute dégradation du casier sera facturée aux familles

COMMUNICATION ET ECOLE DIRECTE

Dans le cadre de l'engagement développement durable, toute la communication se fera via la plateforme Ecole Directe. Il vous sera possible d'y consulter les notes, les absences, les retards et les sanctions de vos enfants.

Les bulletins scolaires, le certificat de scolarité et la facture annuelle seront à télécharger sur le site Ecole Directe.

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail loperec@cneap.fr ou sur les boîtes mail des enseignants.

Vous pouvez également joindre l'établissement au 02 98 81 10 04 (1 pour la vie scolaire ; 2 pour la comptabilité ; 3 pour le standard)

PARTICIPATION des PARENTS et des ÉLÈVES

1- Réunion de parents

Dans le courant de l'année, les parents sont invités à rencontrer individuellement les professeurs et il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur pour faire le point lorsque cela semble nécessaire.

2- Délégués de Parents

Dans toutes les classes, les parents élisent un ou deux délégués (ou plus) dont le rôle est de participer aux conseils de classe et à 2-3 réunions de bureau dans l'année.

Les nominations se feront le jour de la rentrée.

3- Manifestations (Portes Ouvertes, fête de l'école)

L'Ecole du Nivot fêtera sur l'année 2022/2023 son centenaire avec comme grand événement la fête de l'Ecole le jeudi de l'Ascension, le 18 mai 2023. L'ensemble des élèves et leurs familles sont appelés à y participer.

Pour les Portes Ouvertes, la présence des élèves est fortement souhaitée.

TARIFS et FACTURATION

COUTS DE SCOLARITE COLLEGE-LYCEE 2022/2023					
CLASSES	TOTAL ANNUEL				
	Contribution	Demi pension	Internat	Total pension	Total demi-pension
QUATRIEME ET TROISIEME	399	919	2 529	2 928	1 318
SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	564	1 002	2 745	3 309	1 566
SECONDE PROFESSIONNELLE	564	907	2 469	3 033	1 471
PREMIERE BAC PRO	564	919	2 493	3 057	1 483
TERMINALE BAC PRO	564	943	2 638	3 202	1 507
PREMIERE ET TERMINALE STAV	564	991	2 698	3 262	1 555
En plus de ces tarifs, les achats de livres et fournitures diverses, les impressions du rapport d'examen et les reliures vous seront facturés					
TARIF TRANSPORT SCOLAIRE (lignes privées)			PACK PHOTOS		15 €
	ANNUEL		COTISATION FOYER		5 €
11 à 25 km	503 €				
26 à 50 km	531 €				
51 à 75 km	582 €				
TARIF ACTIVITE EQUITATION			TARIF ACTIVITE VTT		
	ANNUEL				ANNUEL
1 séance par semaine en soirée	400 €		1 séance par semaine		300 €
			Réduction de 20 % pour ceux qui amènent leur vélo		
3 séances d'essai L'engagement pour ces options est annuel. En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure					

1- Tarifs annuels (Cf Annexe)

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie, une régularisation se fera sur la facture.

Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement.

Tout mois commencé est dû.

2- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

Les factures vous sont transmises **UNIQUEMENT** via Ecole Directe.

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel** : le prélèvement est proposé sur 10 mois
(du 05/10 au 05/07)

* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 20 % est accordée sur la pension ou la demi-pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant le lycée.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, le Directeur et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

3- Bourses d'études

Pour les familles qui ont fait la demande, vous recevrez un dossier contenant la liste des pièces à fournir, et la procuration pour le paiement, à signer par le **Chef de famille ou l'élève majeur**. ***Veillez à ne faire aucune rature et à bien compléter et signer les parties grisées. Toute procuration mal complétée ou raturée sera à refaire.***

Les élèves déjà boursiers dans l'établissement et passant en deuxième ou troisième année d'un cycle n'ont que la procuration à remplir et à renvoyer accompagnée d'un RIB, sauf en cas de changement de situation - familiale ou professionnelle – et en cas de changement de régime ou redoublement.

Les élèves boursiers qui changent de cycle : de la 3^{ème} à la Seconde par exemple et les élèves qui redoublent doivent représenter un dossier.

Les dossiers de bourses devront être retournés à l'école du Nivot au plus tard le 1^{er} septembre. Passée cette date plus aucun dossier ne sera instruit. Si vous avez reçu un dossier et que vous ne maintenez pas la demande, merci d'en faire part au secrétariat de l'établissement.

4- Transport :

Deux formules : **un transport hebdomadaire** (4 lignes) et **un transport journalier** (ligne Châteaulin) qui permet aux élèves d'être demi-pensionnaires.

**Premier circuit de car : le vendredi 2 septembre 2022
(Départ du Nivot 13h20 après le déjeuner)**

Tous les élèves déjeuneront le vendredi midi avant de quitter l'établissement

4.1 - Pour le transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**
2. Le Nivot - **Brest**

Pour ces deux lignes et la correspondance Châteaulin-Crozon, les inscriptions se font auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo (www.breizhgo.bzh)



Au-delà du 18 juillet 2022, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport

3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**
4. Le Nivot - **Landivisiau – Morlaix**

} inscription à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée, **voir tarifs page précédente** (les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves)



Au regard des emplois du temps et des stages, ces deux lignes de cars s'arrêteront le 2 juin 2023

4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.breizhgo.bzh

REGLEMENT GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

DISPENSE de SPORT ET/OU de TRAVAUX PRATIQUES

Toute dispense de sport et /ou de travaux pratiques devra être justifiée par un certificat médical et fournie à l'établissement.

HANDICAP

Pour tout sujet concernant le handicap, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Marie BENNOUR
Enseignant référent
Collège Saint Louis – 63 Grand Rue – CS 21025 – 29150 CHATEAULIN
02 98 86 59 03
marie.bennour@enseignement-catholique.bzh

**Les professeurs titulaires recenseront les demandes,
et les dossiers vous seront envoyés par courrier.**

SELF

Chaque élève disposera d'un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

ALLERGIES

- Alimentaires

La société Convivio chargée des repas au lycée met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

- Diverses

En cas d'allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d'année.